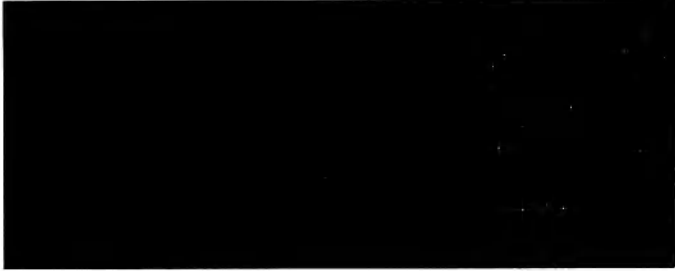


Le 15 mars 2018

**Stella Leney, Ad. E.**  
Vice-présidente, Affaires corporatives et  
secrétaire générale  
Édifice Jean-Lesage  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4



**Objet : Demande d'accès à l'information C-6006**

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 13 février 2018 et dans laquelle vous nous demandez :

*« tous les documents, études et rapports me permettant de connaître la classification des rivières ayant un potentiel hydroélectrique. Dans ces documents, j'aimerais, notamment, obtenir les informations suivantes :*

- 1-le nom du cours d'eau;*
- 2-les coordonnées géographiques de l'embouchure du cours d'eau (latitude, longitude)*
- 3-le débit moyen annuel du cours d'eau (en m<sup>3</sup>/s);*
- 4-le débit moyen annuel du cours d'eau à l'embouchure (en m<sup>3</sup>/s);*
- 5-la longueur du cours d'eau;*
- 6-le potentiel hydroélectrique en mégawatts.*

*Enfin, j'aimerais obtenir les données concernant la demande annuelle en énergie depuis les 50 dernières années, ainsi que les prédictions de la demande en énergie pour chacune des 10 prochaines années. »*

En ce qui concerne le premier volet de votre demande, nous ne pouvons vous communiquer les informations demandées concernant le potentiel hydroélectrique, car il s'agit notamment d'analyses et de renseignements de nature technique et commerciale que nous traitons de façon confidentielle. Nous invoquons à cet égard les articles 21, 22, 37 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* («Loi sur l'accès») en annexe.


En réponse au deuxième volet de votre demande, vous trouverez ci-joint les données de ventes réelles au Québec en TWh pour la période de 1989 à 2016, les données de 2017 n'étant pas encore accessibles. Cet historique des ventes est le plus long disponible reflétant des statistiques en énergie comparables tout au long de la période. Nous ne pouvons donc vous communiquer les données antérieures à 1989 et invoquons en conséquence l'article 15 de la *Loi sur l'accès* en annexe.

Finalement, en ce qui a trait à la prévision des ventes pour la période de 2017 à 2026, nous vous référons aux données déposées à la Régie de l'énergie en novembre 2017 (voir le tableau 1 de l'État d'avancement 2017). Ce document est accessible à l'adresse suivante : [http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/SuiviR-3986-2016\\_PlanAppro2017-2026/HQD\\_SuiviPlanAppro2017-2026\\_31oct2017.pdf](http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/SuiviR-3986-2016_PlanAppro2017-2026/HQD_SuiviPlanAppro2017-2026_31oct2017.pdf).

Vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

p. j.